



Fiche d'inscription :
Récompense des diplômés royens
Année scolaire 2024 / 2025

Nom de l'élève diplômé : _____	Prénom : _____
Diplôme obtenu : _____	Mention : _____

Date de naissance : /___/___/___/___ Sexe : _____ Lieu de naissance : _____

Nom et prénom du responsable légal : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

☎ : /___/___/___/___/___

☎ : /___/___/___/___/___

@ : _____

Coordonnées de l'établissement fréquenté lors de l'obtention du diplôme :

Date :

Signature :

Documents à joindre à votre inscription :

- 📄 Photocopie de la carte d'identité
- 📄 Photocopie du diplôme obtenu ou de l'attestation de réussite
- 📄 Justificatif de domicile
- 📄 RIB
- Autorisation de droit à l'image

Le dossier est à déposer en Mairie avant le Vendredi 03 Octobre 2025.

 **Tout dossier incomplet ne pourra être traité.**



Place Jacques Fleury – BP 40124 – 80700 ROYE

☎ 03.22.87.00.52 - 📠 03.22.87.22.83

🌐 www.roye.eu - ✉ mairie@roye.eu



AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE
SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Autorise la Ville de Roye à capter, fixer et publier l'image

- sur laquelle j'apparais
- sur laquelle mon enfant mineur apparaît

prise à l'occasion de la cérémonie 2025 de remise des récompenses aux nouveaux diplômés. Je garantis que n'être aucunement lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations suivantes :

Outre l'illustration ou la promotion d'événements d'actualité, ces captations sont réalisées à fin d'actions d'information et de communication institutionnelle à l'usage de la Ville de Roye. Les captations et leur exploitation, en partie ou en totalité, sont réalisées sans contrepartie et ne donnent lieu à aucune exploitation commerciale.

Le stockage des fichiers numériques sera réalisé sur un système informatique, auprès du service communication de la Ville de Roye. Certaines photos ou séquences vidéo pourront être transmises à l'hébergeur dans le cas de publications via le site internet : www.roye.eu ou faire l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux municipaux.

Ces captations (intégrales ou par extraits) sont destinées à être publiées et diffusées pour une durée de 4 ans maximum à compter de la date de signature.

La Ville de Roye s'interdit expressément de procéder à une exploitation des captations susceptibles de porter atteinte à la vie privée, à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité des personnes.

Les supports susceptibles d'être utilisés sont les suivants :

- *Roye Mag, Facebook de la Ville, Instagram de la Ville, site internet et tout autre support d'information municipal*

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au service communication de la Ville de Roye : communication@roye.eu.

Le / /
Signature :